

Sans aucun doute, les assemblées législatives fédérales et provinciales ont des responsabilités qui se complètent pour ce qui est de l'utilisation et de la qualité des eaux douces du Canada. C'est précisément parce que ce besoin ne s'est manifesté que tout dernièrement, et parce que les responsabilités ont été partagées, que dans les études sur les bassins fluviaux du Canada il n'a pas été question des multiples usages qu'on pouvait en faire.

Ici, je vais me permettre d'ouvrir une parenthèse. Voici des études qui ont été publiées dernièrement aux États-Unis. Celle-ci, qui est de John V. Krutilla et d'Otto Eckstein, traite de la mise en valeur des fleuves pour des usages multiples; c'est une étude sur l'analyse économique appliquée. Voilà le genre de publication qu'il nous faudrait au Canada; celle-ci vient des États-Unis.

Une autre publication, qui a été préparée par les soins du gouvernement des États-Unis, est un rapport qui a été préparé à l'intention du comité inter-départemental des ressources hydrauliques, et il y est question de procédés à suivre pour analyser, du point de vue économique, les projets relatifs aux bassins fluviaux. Voilà un exemple du genre de travail effectué par le gouvernement des États-Unis qui nous manque au Canada.

Ces deux publications, et il y en a beaucoup d'autres, indiquent comment d'autres pays commencent à étudier les cours d'eau en tant que réseaux de bassins fluviaux.

Évidemment, le service des ressources hydrauliques de mon ministère prépare d'excellents relevés hydrométriques. Ceux-ci se rapportent à de nombreuses rivières et nappes d'eau qui font partie des bassins fluviaux du Yukon, Fraser, Columbia, Mackenzie, Nelson, Saint-Laurent, Hamilton et Saint-Jean, pour n'en citer que quelques-uns. Ici, au Canada, nous avons la chance d'avoir dispersées à travers le pays, dans les diverses provinces et dans les services du gouvernement fédéral, un bon nombre de personnes hautement qualifiées qui sont très bien renseignées sur tous ces bassins fluviaux. Mais même en ce qui concerne le gouvernement fédéral, ces connaissances sont éparpillées entre plusieurs ministères. Quand il s'agit de l'emploi que l'on fait de l'eau pour l'irrigation, les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture sont très au courant de ces questions quand il s'agit d'études hydrométriques se rapportant à l'usage hydraulique de l'eau, et à nombre d'autres questions connexes, les fonctionnaires de la Direction des ressources hydrauliques ont une renommée tant nationale qu'internationale. En ce qui concerne les niveaux des Grands lacs et la détermination des eaux souterraines, les fonctionnaires du ministère des Mines et des Relevés techniques jouissent, eux aussi, d'une excellente renommée. Les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sont très au courant des questions se rapportant à la pollution des cours d'eau nationaux et internationaux et du danger qui en résulte pour la santé. La pollution des eaux douces du Canada préoccupe au plus haut point les fonctionnaires des ministères des Pêcheries et des Transports, ainsi que le service de la faune de notre ministère. Le ministère des Travaux publics et le ministère des Transports s'intéressent tous deux à la navigabilité des eaux. Ces différentes questions sont rassemblées et portées à l'attention des fonctionnaires du gouvernement fédéral par un comité interministériel connu sous le nom de Comité consultatif sur l'utilisation des eaux.

Toutefois, ce que je tiens à faire ressortir surtout, c'est que les questions sur lesquelles on attire l'attention de cette façon sont celles qui intéressent uniquement le gouvernement fédéral. Quel organisme y a-t-il au Canada qui rassemble les questions intéressant chaque province, qui les intéressent réciproquement, et qui les intéressent autant que le gouvernement fédéral pour ce qui est de leurs diverses responsabilités?